

3 eme chapitre de sciences économiques

Comment lutter contre le chômage ?

1) Qu'est-ce que le chômage ?

La population active est constituée :

- des actifs occupés : personnes en emploi (personne occupant une activité rémunérée et déclarée)
- des actifs inoccupés qui sont des chômeurs (personnes sans emploi et qui en recherchent un)

Le bureau international du travail (BIT) définit le chômage comme le fait :

- d'être sans emploi une semaine donnée
- d'être disponible pour prendre un emploi dans les 2 semaines
- avoir fait des démarches de recherches actives au cours des 4 dernières semaines ou d'avoir un emploi qui débute dans 3 mois max.

L'insee retiens cette définition proposée par le BIT pour mesurer le taux de chômage (taux de chômeurs dans la population active)

Sous-emploi : personnes qui occupent un emploi à temps partiel ou qui connaissent du chômage partiel et souhaiteraient travailler +

de manière générale, les frontières entre emploi, inactivité et chômage, sont floues il est donc nécessaire d'utiliser des indicateurs complémentaires :

Le halo du chômage (INSEE) : personnes sans emploi, souhaitant occuper un emploi mais qui n'ont pas effectué de démarches de recherche active ou/et ne sont pas disponibles pour prendre un emploi.

Taux d'emploi : % d'actifs occupés dans la population en âge de travailler (15ans-64ans)

Le taux de chômage n'est donc pas un indicateur reflétant la situation de l'emplois.

Pôle emploi distingue 5 catégories de demandeurs d'emploi en fin de mois ou DEFM. La définition du chômage correspond alors a la situation des DEFM de catégorie A : personne inscrite à pôle emploi sans activité dans le mois et tenus de faire des demandes de recherche d'emploi.

II) Quelles sont les sources du chômage structurel ?

Chômage structurel : chômage dû à des caractéristiques spécifiques du marché du travail qui créent des déséquilibres durables du marché de l'emploi. Même quand la conjoncture économique est bonne, le chômage structurel persiste.

A) Les problèmes d'appariements sont une première cause du chômage structurel :

On observe alors un défaut de compatibilité entre l'offre de travail (celle des travailleurs) et la demande de travail (celle des employeurs). Alors certains emplois restent non occupés alors que le chômage persiste.

Ces problèmes d'appariements sont dus :

1) À des frictions : les mouvements de la main d'œuvre cherchant un emploi ou changeant d'emploi ne se font pas sans difficultés.

2) À une imperfection de l'information : les agents qui interagissent sur le marché du travail ont besoin de temps pour chercher les informations (les employeurs étudient les CV, font passer des entretiens et les travailleurs étudient les offres d'emplois, les rémunérations et les qualifications demandées)

3) À des inadéquations spatiales et de qualification : les lieux où les emplois sont disponibles ne correspondent pas toujours au lieu d'habitation des demandeurs d'emplois, les chômeurs ne sont pas forcément mobiles il peut donc avoir un décalage entre les qualifications des emplois disponibles et les qualifications des chômeurs (ex : certains emplois ont été détruits dans le nord et l'est de la France, des emplois ont été créés dans l'ouest et le sud-est mais les chômeurs ne sont pas mobiles.)

B) Les asymétries d'informations (situation dans lesquelles un des contractants détient plus d'informations que l'autre) est une 2ème cause du chômage structurel. Il y'a dans ce cas un aléa moral : l'employeur peut ne pas respecter les termes du contrat une fois celui-ci signé

Un employeur peut aussi difficilement surveiller la productivité d'un employé

Afin d'inciter les salariés à être plus impliqués dans leurs tâches et à rester fidèle à leur entreprise, les employeurs fixent un salaire d'efficience (concept d'économie et théorie selon laquelle le salaire versé aux salariés est parfois plus élevé que le salaire d'équilibre car cela permet à l'employeur d'inciter le salarié à être plus productif il s'agit d'une théorie clé de l'économie du travail)

III) Quels rôles jouent les institutions dans le chômage structurel ?

Certaines institutions (règles formelles et informelles qui encadrent les relations entre agents économiques), ont des effets ou positifs ou négatifs sur le chômage structurel.

1) Le salaire minimum : c'est le salaire horaire légal minimum auquel un salarié peut être rémunéré. Ce salaire minimum est donc un prix plancher supérieur au salaire d'équilibre. Pour ce salaire minimum l'offre de travail est supérieure à la demande de travail on a donc du chômage involontaire (situation dans laquelle des personnes voudraient travailler pour le salaire proposé mais ne trouvent pas d'emploi). En effet, pour le taux de salaire réel correspondant au salaire minimum l'offre de travail est supérieure à la demande de travail.

2) Les règles de protection de l'emploi : dont l'objectif est de protéger les salariés des décisions de leurs employeurs en contraignant ces derniers (ex : encadrement du licenciement individuel possible seulement en cas de faute, obligation de difficultés économiques...)

Si les règles sont peu contraignantes, les entreprises pourront plus facilement adapter le volume de l'emploi et les conditions d'emploi aux variations de l'activité économique. Elles hésiteront alors moins à recruter car elles pourront plus facilement s'adapter si jamais leur niveau d'activité économique se réduit. Autrement dit : moins les règles de protection de l'emploi sont contraignantes moins elles diminuent le chômage structurel.

IV) Qu'est-ce que le chômage conjoncturel ?

Les raisonnements vus précédemment s'inscrivent dans une approche microéconomique, centrée sur le marché du travail, et peuvent être complétés par une approche macroéconomique, considérant l'économie dans sa globalité. Dans ce dernier cadre :

si le salaire minimum augmente $\Rightarrow$ la demande globale augmente
demande globale : ensemble des biens et services demandés par les ménages, les entreprises, et les administrations publiques et qui sont destinés à la consommation ou à l'investissement.

Ce raisonnement macroéconomique concerne le chômage conjoncturel qui est un type de chômage lié à la conjoncture économique et plus précisément dû à un ralentissement temporaire de l'activité économique

Selon les travaux de John Maynard Keynes :

le niveau de l'emploi ne se détermine pas sur le marché du travail, mais sur les marchés, des biens et services ou la production écoulee ne correspond pas toujours au niveau de production permettant de minimiser le taux de chômage.

Pour Keynes les fluctuations de l'activité économique qui créent du chômage conjoncturel sont liées aux variations de la demande globale. ces variations dépendent des anticipations des entrepreneurs.

En effet, quand les entrepreneurs anticipent une mauvaise conjoncture économique, leur demande anticipée sera basse. ils vont donc produire moins. Ils auront donc besoin de – de facteurs de production. Ils vont donc moins investir et moi recruter de salariés.

Autrement dit la baisse de l'investissement se double d'une baisse des consommations des ménages, puisque en anticipant une demande faible, les entrepreneurs ont créé une demande faible. On dit que leurs anticipations sont auto réalisatrices.

De mauvaises anticipations mènent donc à un équilibre global de sous-emploi

V) Quelles sont les politiques économiques permettant de lutter contre le chômage ?

Politiques économiques : intervention des pouvoirs publics en vue d'atteindre certains objectifs économiques. Ces politiques économiques peuvent notamment servir à lutter contre le chômage.

Pour lutter contre le chômage conjoncturel, il convient de mettre en place des politiques macro-économiques de relance de la demande globale qui sont des politiques expansives visant à relancer l'activité économique .

1) Ces politiques de relance passent par l'utilisation de la politique budgétaire :
Politique budgétaire : politique utilisant le budget de l'État en faisant varier les recettes et les dépenses.

Cette politique peut relancer la consommation des ménages en baissant leurs impôts (prélèvements obligatoires destinés à l'État ou aux collectivités territoriales) ou en augmentant les prestations sociales (versement visant à faire face aux différents risques sociaux : la vieillesse, le chômage, la pauvreté, la santé...) La politique budgétaire peut aussi encourager l'investissement en réduisant les prélèvements obligatoires, pesant sur les entreprises ou plus efficacement encore, en augmentant les dépenses publiques consacrées aux investissements publics (ligne TGV, lycée...)

2) Ces politiques de relance passent aussi par la politique monétaire :
Politique monétaire (politique qui agit sur la quantité de monnaie en circulation)

Ces politiques de relance sont mises en œuvre par la Banque centrale européenne (BCE).

En effet, une baisse des taux directeurs pratiqués par la BCE mène à une baisse des taux d'intérêt proposés par les banques commerciales, dite de second rang. Ce qui rendra l'investissement des agents économiques financé par des prêts bancaires moins coûteux

1) Première stratégie de lutte contre le chômage structurel : mettre en place des politiques d'allègement du coût du travail qui passe, notamment par des réduction des cotisations sociales (ensemble des versements perçus par des organismes de protection sociale servant à financer les prestations sociales) Ainsi, pour un coût du travail identique, les entreprises recruteront davantage de travailleurs. Cette réduction concerne notamment les bas salaires perçus par les travailleurs les moins qualifiés donc les moins productifs et les plus touchés par le chômage. (exemple : En France, c'est réduction totale ou partielle. Concernant les salaires entre 1 fois et 2,5 fois le smic)

2) Deuxième stratégie de lutte contre le chômage structurel : Les politiques de formation qui cherchent à améliorer la qualification des travailleurs, afin d'améliorer leurs compétences et leur polyvalence. C'est une politique de formation qui permet d'avoir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail, donc un meilleur appariement entre l'offre et la demande de travail.

3) Troisième stratégie de lutte contre le chômage structurel : Les politiques de flexibilisation du marché du travail qui permettent de lutter contre les rigidités de ce marché qui empêchent l'adaptation des recrutements aux évolutions de l'activité. Il s'agit ici de transformer certaines institutions. Ces politiques passent par l'assouplissement des règles de licenciement, par la facilitation du recours aux emplois précaires (CDD, intérim), par la possibilité d'adaptation de la durée du travail aux fluctuations de l'activité économique. Grâce à ses politiques de flexibilisation, les employeurs hésitent moins à recruter.